

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2025**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vendredi 21 février 2025, s'est réuni le jeudi 27 février 2025 à 19h, en Mairie, sous la présidence de M. Philippe BEAUMONT, Maire.

Après avoir ouvert la séance, M. le Maire a procédé à l'appel des membres et s'est assuré que le quorum était atteint.

**Présents** : Mmes BULEON Murielle, DELTEIL Karine, LANSON Christelle, LAZARENO Josette, LE BARBER Séverine, ASSELIN Sonia, FRINAULT Pascale.  
MM. BEAUMONT Philippe, COCHARD Philippe, MARGOT Hervé, PENY Jean-Lu  
RUSSO Manuel.

**Absent(e)s** : Mmes BETARE-TRIAU Bertille, CAILLOT Laura.

**Absents excusés** : M. LENDOM Gilles a donné pouvoir à Mme LAZARENO Josette,  
M. LAGHMIRI Taoufik a donné pouvoir à Mme Murielle BULÉON,  
Mme SACHET Rose-Marie a donné pouvoir à LE BARBER Séverine,  
Mme ROCHER Marine a donné pouvoir à M. COCHARD Philippe,  
M. DELAPORTE Christophe a donné pouvoir à Mme DELTEIL Karine.

**Secrétaire de séance** : Mme ASSELIN Sonia.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*

**2025-011 ADJUDICATION DES LOTS DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE POUR LA CRÉATION D'UN PÔLE MÉDICAL DANS UN BÂTIMENT EXISTANT AU 380 RUE DE LA SABLONNIÈRE :**

Dans le cadre du marché public de travaux passé en procédure adaptée relatif à la création d'un pôle médical dans un bâtiment existant au 380 rue de la Sablonnière et faisant suite aux conclusions de la commission d'appel d'offres du lundi 24 février 2025 et du rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

 de retenir les entreprises suivantes :

✓ **Lot n° 1** : BATIMENT TOUT CORPS D'ETAT :

Entreprise JALICON – 45140 Ingré pour un montant de base de :

284496.41 € HT  
341395.69 € T.T.C.

✓ **Lot n° 2** : TECHNIQUES (plomberie, sanitaire, chauffage et VMC, électricité) :

Entreprise EDDIA TRAVAUX – 45140 Saint Jean de la Ruelle pour un montant de base de :

94245.64 € H.T  
113094.77 € T.T.C.

✓ **Lot n° 3 : V.R.D :**

Entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE – 45400 Fleury les Aubrais pour un montant de base de :

**15220.00 € H.T**

18264.00 € T.T.C.

✓ **Soit un TOTAL de :**

**393962.05 € H.T.**

472754.46 € T.T.C.

✎ d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

**RAPPORT DES DÉCISIONS DU MAIRE :**

**- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :**

Dans le cadre des pouvoirs du Conseil municipal délégués au Maire, ce dernier fait part de sa décision de la renonciation du droit de préemption communal relatif aux parcelles suivantes :

- ✓ 415 rue du Vieux Bourg, la parcelle bâtie cadastrée Section B N° 1188 d'une superficie totale de 2 028 m<sup>2</sup> (SACHET).

**DIVERS /INFOS :**

✓ **86<sup>ème</sup> semaine fédérale internationale de cyclotourisme :**

**La Semaine Fédérale se déroulera au départ d'Orléans du dimanche 3 au dimanche 10 août 2025 et passera par MARIGNY LES USAGES le samedi 9 août 2025.**

Les organisateurs recherchent des bénévoles et des hébergements, si vous êtes intéressé vous trouverez plus d'informations :

- ✓ Sur internet avec le lien suivant : <https://sf2025-orleans.fr/Rejoignez-nous/>
- ✓ Des prospectus sont à disposition en mairie.
- ✓ Une présentation est faite dans l'écho des usages de Mars : Avril 2025.

✓ **Enquêtes publiques en cours organisées par Orléans Métropole :**

- ✓ **Projet de requalification des mails d'Orléans** : du lundi 03 mars au jeudi 10 avril 2025 – les documents concernant cette enquête sont disponibles à l'accueil de la mairie ou sur les sites de la commune et d'Orléans Métropole.

- ✓ **Modification N° 3 du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm)** - du mercredi 19 mars au vendredi 18 avril 2025 - les documents concernant cette enquête sont disponibles à l'accueil de la mairie ou sur les sites de la commune et d'Orléans Métropole.

- ✓ **Carnaval** : le samedi 29 mars à partir de 15 heures (rendez-vous devant l'école) aura lieu le carnaval organisé en collaboration avec l'Association des Parents d'Elèves et le Comité des Fêtes – défilé avec animation de rue batucada et fête foraine.

- ✓ **Transports publics TAO** : Keolis, l'actuel délégataire des services de mobilité sur le territoire de la Métropole d'Orléans, a été choisi pour assurer de nouveau cette mission sur la période 2025-2030. Pour augmenter la fréquentation, des évolutions sont prévues : une offre régulière renforcée, une meilleure promotion des services de mobilité, une tarification simplifiée, attractive, solidaire et multimodale, des transports plus sûrs. Grâce à la création de nouveaux arrêts Résa TAO, 100 % des habitants de la métropole disposeront d'un service TAO à moins de 500 m de leur domicile.

A MARIGNY LES USAGES, la fréquence de la ligne 12 sera augmentée en période scolaire avec des horaires plus adaptés aux établissements scolaires et allégée pendant les vacances en même temps que le renforcement du transport à la demande. Les mobilités douces seront développées grâce au tout nouveau service, qui proposera une flotte de **650 vélos à assistance électrique en libre-service**, sans station fixe mais à déposer obligatoirement dans les emplacements de stationnement dédiés qui seront répartis sur 9 des communes du territoire (Orléans, Olivet, Saran, Saint-Jean de Braye, Saint-Cyr-en-Val, Fleury-les-Aubrais, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc et Semoy). Une nouvelle application prenant en compte tous les services sera disponible à partir de 2026. De plus amples informations sont disponibles sur le site d'Orléans Métropole.

- ✓ Mobilités douces : Le Département du Loiret a annoncé le projet de création d'une piste cyclable entre Orléans et Pithiviers, qui passera par MARIGNY LES USAGES.

### **QUESTIONS DU PUBLIC :**

*Pour infos, depuis juillet 2022, les comptes rendus de séance ne sont plus obligatoires, un simple relevé des décisions s'impose en publicité, sans commentaires ni questions du public. Les questions et les réponses données par les élus ne sont donc plus répertoriées, d'autant plus qu'abordées après la clôture de séance.*

**La séance est clôturée à 20 heures.**

**\*\*\*\***

Le Maire,  
Philippe BEAUMONT



